

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2022

Début de la séance: 20 heures 30

Présents : Dominique ROUSSEAU, Annie PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT, Sebastien AUBRY, Isabelle DAGUENET, Bertrand DECAUX, Frédéric DURAND, Marie-Pierre GAUBERT, Sylvie MAILLY, Anthony MARAIS, Delphine HEBERT, Solange SANCHEZ.

Absents : Cyril BARRABE, Justine QUIBEL

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

1/ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

2/ Finances

Acceptation des avenants des marchés publics de réhabilitation des bâtiments communaux :

COLAS:	2 108,57€
OISSELEC	2 152,07€
NV ALUMINIUM	1 689,60€
SATEB	- 10 277,87€
MORIN	- 694,68€
AUZANNE	3 048€
DELOBETTE-	
Total :	-1 974,31€

Travaux hors marchés : PLE

GUY MOQUET
ENEDIS

Total : 7 924, 20€

Approuvé à l'unanimité

Convention CAF(remplace le contrat enfance jeunesse). La somme sera reversée à la MJC et viendra en déduction de la participation communale.

Adopté à l'unanimité

Subvention USPI : Comme prévu il est alloué la somme de 750€ au titre de la subvention 2022.

Adopté à 12 voix Abstention : Joël BERTHELEMY

Participation 2022 au FAJ (Fonds d'aide aux jeunes). Montant : 635h X 0,23 = 146,05€

Adopté à l'unanimité

3/ Personnel

Contrat de groupe d assurance des risques statutaires : Équivalence avec les mesures que l'on trouve dans le secteur privé pour garantir entre autres les indemnités journalières.

Adopté à l'unanimité

4/ Métropole

Orientation du RLPI : Décision est prise de se mettre au diapason du règlement du PRBSN concernant la publicité sur l'espace public.

Adopté à l'unanimité

5/ point info

Restauration scolaire : Il est constaté que CONVIVIO, prestataire de la fourniture de repas, n est plus compétitif. Les repas sont de qualité de plus en plus médiocres. Il est donc souhaitable de faire jouer la concurrence. L'organisme de restauration collective API du TRAIT a visité nos installations et à fait une proposition à tarif égal qui a été retenue.

Adopté à l'unanimité

Energie:Un constat laisse apparaître que c'est l'école primaire qui consomme le plus suivie du gite si on compare le volume à chauffer.

Sur une période de 4 mois de janvier à avril :

en 2021 pour une consommation de 49 713 KW nous avons réglé la somme de:11 312,68€

en 2022 pour une consommation de 43 850 KW nous avons à régler la somme de 31 179,48€

Sans tenir compte de l'économie de consommation l'augmentation brute s'élève à:275,61%

Il est donc décidé sans attendre de réduire toutes les illuminations non obligatoires et particulièrement l'éclairage routier.

Adopté à l'unanimité

Fin de séance 23 heures 50